



Procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du lycée Bertran de Born

Année scolaire 2017-2018
Séance n° 1 du 25 septembre 2017

Membres Présents : 18
Membres Absents : 10
Membres Excusés : 2
Quorum : 13

Téléphone
0553066000
Télécopie
0553092064

Mél
ce.0241042C@ac-bordeaux.fr

Web
www.etablissementbertrandeborn.net

ORDRE DU JOUR

- ✚ Projets Voyages ou sorties scolaires,
- ✚ Décision Budgétaire Modificative,
- ✚ Conventions,
- ✚ Caution Chambres Individuelles,
- ✚ Concessions de logement,
- ✚ Questions et informations diverses.

1 rue Charles Mangold
BP 90029
24001 PERIGUEUX CEDEX

Président : M. Guillaume MOUETTE

Secrétaire : M. Pierre DANIEL LAMAZIERE
Signature,

Le Président,
ou Chef d'Etablissement
Signature,

Guillaume MOUETTE



NATURE DES QUESTIONS TRAITEES

- I – Le point sur les effectifs
- II – Voyages scolaires
- III - Décisions budgétaires modificatives
- IV – Conventions
- V - Concessions de logement

M. Guillaume MOUETTE proviseur constate que le quorum est atteint et déclare ouvert le conseil d'administration.

Pierre DANIEL LAMAZIERE parent d'élève FCPE est désigné secrétaire de séance.

Des points à l'ordre du jour sont modifiés :

- ✓ adjonction d'un point sur une classe mobile pour les CPGE,
- ✓ suppression sur les cautions ou dépôts de garantie pour les chambres individuelles.

L'ordre du jour est validé.

Le compte rendu du dernier conseil d'administration du lycée est adopté.

I – Le point sur les effectifs

M. Guillaume MOUETTE fait une introduction sur les effectifs. M. BROCHON proviseur adjoint indique que les effectifs sont pleins. Il y a sureffectif en 2^{ndes} et en TS. Le lycée compte 1 050 élèves plus deux classes de Cadets de la République (2 x 18).

Le sureffectif en 2^{ndes} s'explique par la non affectation initiale des élèves de la section handball. Celle-ci s'est faite dans un second temps générant des effectifs de classes de seconde à 36.

M. Guillaume MOUETTE indique que pour l'avenir soit la section handball sera supprimée (ce n'est pas son souhait), soit des moyens sont donnés pour que les élèves soient affectés.

En terminale S, deux sur trois sont à 36 élèves. L'échec au bac S 2017 est une cause, les 25 ajournés ont été contactés pour les inciter à s'inscrire pour 2017-2018 à BERTRAN DE BORN. Pour M. Guillaume MOUETTE, le lycée a dû prendre sa part.

La parole est donnée aux professeurs qui lisent par la voix de M. Georges ROCHARD, une lettre ouverte concernant les effectifs des classes de la cité scolaire contresignée par près de 60 professeurs de BERTRAN DE BORN. (Pièce jointe en annexe).

De plus, M. Georges ROCHARD signale que le sureffectif en terminale était prévisible : il correspond à la cohorte de l'année 2000 dont l'effectif est plus important.

Pierre DANIEL LAMAZIERE parent d'élève FCPE note que le lycée n'a pu accueillir des élèves étrangers de l'association AFS qu'en 1^{ère} S.

M. Guillaume MOUETTE annonce qu'au moins pour les personnels les affectations sont acceptables. Un souci concerne le CDI où un personnel est absent. Le CDI est obligé de fermer certaines plages horaires. Il sera fait appel à des personnels en service civique si l'autorisation est donnée d'en recruter.

M. Bruno ROQUES critique la capacité des salles de classe décidée lors de la rénovation de l'immeuble. Il rappelle que la section sportive à recrutement départemental relève d'une décision rectoriale.

M. Laurent CASTERA gestionnaire considère qu'il y a deux raisons au sureffectif : l'augmentation démographique des 2000 et la pléthore de demandes de dérogations pour BERTRAN DE BORN. Les parents développent des stratégies pour obtenir une dérogation.

Le sureffectif entraîne des difficultés pour les personnels d'entretien en raison de l'occupation de toutes les salles pendant la journée. Les personnels de restauration sont confrontés à l'organisation de plus de 1550 repas par déjeuner.

M. GUIMBAIL professeur indique qu'une classe de 6^{ème} a été fermée à LAURE GATET.

M. Guillaume MOUETTE affirme qu'il n'était pas prévu que le collège accueille 30 élèves en 6^{ème} compte tenu des baisses d'effectif sur les niveaux du premier degré. BERTRAN DE BORN a été obligé d'accepter ces effectifs en 6^{ème}.

M. Yannick MOSSION interroge sur les futurs résultats scolaires.

Quant aux échecs au bac S, M. Guillaume MOUETTE retient quelques analyses : des groupes d'élèves avec beaucoup de difficultés – absences et soucis divers ; « Mauvaise promotion ».

Des moyens supplémentaires sont mis en œuvre, dédoublements supplémentaires, tuteurs, meilleur suivi des élèves durant l'année.

En conclusion, M. Guillaume MOUETTE s'interroge à mentionner dans le projet d'établissement le nombre d'élèves par classe alors que BERTRAN DE BORN n'a pas de pouvoir de décision en cette matière.

II – Voyages scolaires

M. Laurent CASTERA gestionnaire aborde le voyage à AUSCHWITZ. Avant la prise en compte des subventions de diverses associations, de la subvention du conseil régional, la participation des familles serait de 850€ montant payable en 3 échéances. L'objectif est d'amener la participation dans une fourchette de 450 à 500€.

Le budget du voyage est adopté avec un budget de 14 450€.

III - Décisions budgétaires modificatives

- ✓ Acquisition d'une classe mobile informatique,
- ✓ Financements de projets, sorties,
- ✓ Cofinancement d'un système de production d'eau déminéralisée (2500€ sur 5000€)

Ces modifications sont adoptées.

IV - Conventions

Conventions d'occupation de locaux :

- ✓ Une compagnie théâtrale pour l'utilisation de la chapelle
- ✓ Le service des sports de la ville de Périgueux (échange d'utilisation de gymnases)
- ✓ Le groupe choral baroque Viva Voce
- ✓ L'Odyssée dans la cadre de Mimos pour juillet août 2018

Une convention avec le club de natation relatif à l'emploi du temps de nageurs qui souhaitent s'entraîner entre 12:00 et 14:00, le collège s'efforcera de mettre en œuvre une pause méridienne de deux heures.

Ces conventions sont homologuées.

V – Concessions de logement

A titre d'information un tableau des concessions de logement est présenté avec les changements concernant notamment Mme Christine DUVALEIX principale adjointe.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil d'administration est clôturé à 19:05.

LETTRE OUVERTE CONCERNANT LES EFFECTIFS DES CLASSES DE LA CITE SCOLAIRE

Cette rentrée 2017 marque le franchissement de lignes rouges que nous pensions ne jamais voir être franchies. Après l'augmentation année après année des effectifs des classes de collège et de lycée, bien que nous n'ayons cessé d'alerter sur le fait que des classes surchargées ne pouvaient être bénéfiques pour la réussite de nos élèves, en particulier des plus fragiles, ces effectifs se sont stabilisés à 35 élèves par classe en lycée et à 30 élèves en collège, avec des classes de sixième un peu moins chargées. Nous n'avons pu que regretter que de telles conditions d'enseignement nous soient infligées ainsi qu'à nos élèves. Mais ce choix de monter les effectifs des classes à leur maximum est apparu inflexible et concerté et force est de constater que nous avons fini par nous raccrocher à l'idée qu'au moins il n'y aurait pas pire, que les lignes rouges étaient atteintes et ne seraient pas franchies. Nous faisons l'impossible pour que de telles conditions d'enseignement aient le moins d'impact possible sur la réussite de nos élèves.

Or, en cette rentrée, les classes de sixième comptent 30 élèves, nous avons des classes de seconde à plus de 35 élèves, dont une à 37 élèves, et des classes de terminale à 36 élèves.

Les heures dédoublées, en nombre insuffisant, ne peuvent suffire à éviter que de tels effectifs ne portent préjudice à notre travail et à la réussite de nos élèves.

Après l'adoption au printemps 2017, de Contrats d'Objectifs qui mettent en avant la réussite pour tous et l'amélioration du climat scolaire, comment ne pas voir l'augmentation des effectifs très au-delà du raisonnable comme un choix en totale incohérence avec les objectifs affichés ? Comment prendre véritablement au sérieux le Projet d'Etablissement ?

Nous demandons donc, pour nous permettre d'atteindre ce qui est et a toujours été notre objectif, c'est-à-dire la réussite de tous nos élèves, de revenir dès la rentrée prochaine à des effectifs par classe limités à 28 élèves en sixième, à 30 pour le reste des classes de collège et à 35 élèves par classe au lycée. Nous demandons que ces limites ne soient plus jamais dépassées. Et nous demandons que tout soit mis en œuvre pour que les effectifs des classes de la cité scolaire soient diminués en-deçà de ces effectifs maximaux. Nous demandons en outre que cette baisse des effectifs soit un objectif inscrit dans le Projet d'Etablissement.

Pour faire bénéficier tous les élèves de la cité scolaire de conditions d'enseignement, et plus largement de scolarité, qui favorisent leur réussite. Pour qu'une meilleure réussite de tous soit plus qu'un objectif affiché. Pour que tout soit mis en œuvre pour atteindre effectivement cet objectif.